

A l'attention des rédacteurs en chef,

Nous vous invitons à une conférence de presse **vendredi 9 décembre à 11h30** à l'IUT de journalisme de Bordeaux (1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux cedex, quartier près de la gare St Jean et de la rue Tauzia, plan joint).

D'autre part, et si cela est possible, nous souhaitons juste avant le CDD (voir plus bas) pouvoir participer à une de vos émissions télévisées afin de pouvoir présenter les trois volets du développement durable.

1- Le volet environnemental en arrêtant d'incinérer des déchets car cela participe à l'effet de serre alors que nos sols ont besoin d'être régénérés (cela peut se faire en compostant la partie fermentescible des ordures ménagères). De surcroît, les fumées émises par ces incinérateurs même aux normes produisent de la dioxine.

2- Le volet économique par notre demande de remplacement de l'actuelle TEOM (taxe injuste pour ceux qui font l'effort de recycler) par la redevance REOM incitative en fonction du poids ou du volume des déchets, ou du nombre de ramassages.

3- Enfin le volet social, les actions de prévention et les industries du recyclage étant génératrices de nombreux emplois.

La prochaine réunion du Conseil Départemental des Déchets (CDD) se tiendra le Lundi 12 décembre 2005 à 9 h, au Conseil Général de la Gironde, Hémicycle, Hôtel du Département, Bordeaux.

Notre groupe d'associations s'est réuni le 2 décembre dernier (ainsi que chaque mois), et estime que cette réunion du CDD est importante. Malheureusement nous ne pourrions sans doute pas nous y exprimer longuement, aussi nous souhaitons vous rencontrer auparavant, afin de vous présenter la problématique des déchets et le manque d'ambition du livre blanc girondin face aux préconisations de Mme la ministre Nelly Olin lors des assises de la Baule.

Depuis bientôt deux ans le Conseil Général a initié une large concertation sur les déchets en Gironde. Les assises qui se sont tenues en juin dernier ont abouti à la rédaction d'un Livre Blanc. Le livre blanc est consultable sur Internet. On peut également trouver sur le site du Conseil Général de la

Gironde un résumé du livre blanc pour mieux gérer nos déchets ménagers: les cinq axes du livre blanc (une page)

http://www.cg33.fr/dossier_detail.asp?num=27

1) S'il est bien un domaine où le développement durable serait relativement aisé à mettre en oeuvre, c'est bien celui des déchets ménagers et assimilés, dans le sens de leur réduction en amont, de leur recyclage ensuite. De nombreuses collectes séparatives sont en effet déjà en place en Gironde et appellent à progresser. Or la situation en Gironde n'avance pas, ou plus. Les solutions sont pourtant connues et expérimentées: Au niveau de certaines collectivités territoriales, comme la CDC Porte de l'Alsace qui a réduit des trois quart la production de déchets résiduels en 10 ans, des pays comme l'Irlande, l'Australie qui mettent en place des politiques allant vers le zéro déchet. Pour atteindre ces objectifs, les méthodes sont connues : information, éducation sur la durée, motivation avec la mise en place de la redevance motivante, mais les élus girondins y sont très frileux.

Pourtant au niveau individuel des gens réussissent déjà (exemples dans les associations, de personnes produisant très peu de déchets, qui pratiquent le compostage individuel de leurs restes organiques, qui font attention lors de leurs achats, qui trient et recyclent, etc..)

A niveau des entreprises, des exemples de plus en plus nombreux qui réussissent une politique de gestion réduction des déchets (meubles Mobalpa vient d'être mis à l'honneur au salon Pollutec à Paris)

Par contre en Gironde aucun moyen n'est dégagé pour la prévention alors que les contribuables vont dépenser des dizaines de millions d'euros pour l'amélioration des deux incinérateurs de la CUB (45 millions en tout).

Au contraire nous constatons des régressions, des négligences non contrôlées dans certaines collectes, où les recyclables sont mélangés au résiduels. Où, malgré les alertes des habitants et des associations, aucune mesure n'est prise pour améliorer le service, le mot d'ordre de certains responsables étant « d'abord assurer la collecte, le tri c'est du luxe on verra après ».

Pour résumer et parmi les mesures que nous demandons : le passage à la redevance REOM motivante (en partie proportionnelle au poids ou au volume des résiduels, ou au nombre de passage des camions-bennes) On demande des moyens pour la prévention, de l'encouragement à l'innovation (corollaire de la prévention, des idées, des relais par l'industrie), on demande de faire respecter l'arrêté d'interdiction des brûlages des déchets (juillet 2005), que les usagers puissent acheter des composteurs dans les grandes surfaces et pouvoir déduire ce coût de leur taxe actuelle (TEOM), en zone pavillonnaire ou

rurale que des camions broyeurs de déchets verts puissent passer dans des quartiers pour que les habitants puissent composter directement chez eux plutôt qu'apporter à la déchèterie.

2) En ce qui concerne les sites de traitement actuels en Gironde, une des conclusions du CDD a été d'affirmer qu'il fallait limiter l'arrivée des déchets à notre seul département, afin de respecter le principe de traitement des déchets à proximité des lieux de production et de ne pas placer le département de la Gironde dans une situation de pénurie d'exutoire. Certes nous nous réjouissons de cette orientation, mais quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre le 5 juillet dernier qu'un arrêté préfectoral affirmait le contraire ?

Aujourd'hui nous venons de prendre connaissance d'un projet d'arrêté complémentaire qui sera examiné jeudi 8 décembre en Conseil départemental d'Hygiène, en complément à l'arrêté du 5 juillet. Ce nouvel arrêté ne nous paraît pas acceptable non plus. En effet il autoriserait l'arrivée de déchets de toute l'Aquitaine et de Poitou Charentes de manière strictement identique à l'arrêté du 5 juillet.

3) En ce qui concerne les projets de nouveaux sites de traitement, et tout spécialement les nouveaux CET (centres d'enfouissement techniques, décharges classe 2 avec dispositif protection nappes phréatiques), il ne faudra pas s'étonner si les populations se soulèvent contre certains de ces projets qui voudraient émerger en catimini, seraient démesurés (plus de 5 ha), trop près des habitations, ou qui revêtiraient la forme classique des CET, c'est-à-dire sans détournement préalable de la partie fermentescible et des toxiques (DMS) générateurs de mauvaises odeurs et de lixiviats ainsi que de risques de dégradation des protections, sans réel programme de réduction en amont ni de montée en puissance de la valorisation des produits triés, ou encore sans procédé de stabilisation avant stockage. Nous rappelons la nécessité de présenter ces projets en préalable au CDD afin de les analyser avant d'y donner accord.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collectif déchets Girondin,

Philippe MORA

Annexe:

En ce qui concerne les protestations de certains habitants, voici à titre d'exemple et parmi plusieurs, un courrier qu'un membre d'une association du Bassin d'Arcachon s'apprête à adresser à son maire (il nous l'a donné pour avis au préalable).

"Monsieur le Maire

Je viens de recevoir ma taxe foncière et je constate une nouvelle augmentation des taxes sur les ordures ménagères + 14%. Quand cela va t il s' arrêter?

Pourtant je trie mes déchets, je fais du compost et ma poubelle n'est vidée que deux fois par mois. Auparavant, avant de trier, je la mettais deux fois par semaine, mais maintenant beaucoup moins souvent.

Est-ce la facilité de perception de la taxe par le Trésor Public, qui prélève au passage 8%, qui vous fait maintenir cette taxe ?

Une campagne nationale pour la réduction des déchets a été lancée, mais la taxe baissera t-elle ? Je crains que non, et j'ai le sentiment que d'autres excuses seront trouvées par les responsables politiques.

La preuve, dans La Dépêche du Bassin du 19 octobre, monsieur le Maire de Lanton déplore que la TEOM soit très forte, mais il en renvoie la responsabilité à la communauté de communes. Et lors de notre réunion organisée à Lanton, il avait déjà dit qu'il n'avait aucun pouvoir sur les déchets...

Il faut passer au plus tôt à la méthode de la redevance par pesée embarquée des résiduels ou à une méthode équivalente. D'autres expériences en France et en Europe montrent que cela contribue à réduire les déchets et leur coût.

La taxe deviendra alors redevance, et sera perçue par la communauté de communes. Les 8% économisée serviront la première année à équiper les camions et les poubelles. Dès la deuxième année, la taxe devrait baisser. Les personnes vivant seules certainement les premières avantagées par cette redevance, et les familles nombreuses à faible revenu, si elles pratiquent le tri, verront également leur redevance baisser.

L'augmentation de la TEOM n'est pas infinie, il faut que les responsables politiques comprennent que le citoyen sait gérer un budget, et que la facilité de la collecte par le fisc n'est pas comprise par les électeurs. Plus la TEOM augmente plus le fisc gagne de l'argent.

Depuis début juillet la récolte des déchets électroniques électriques est obligatoire en vue de leur démontage-recyclage. Or la communauté de communes ne prévoit rien pour l'instant, tout va dans la benne des encombrants et la taxe augmente.

La déchèterie de Lanton a été faite sans prévoir ce tri nécessaire et maintenant il ne semble plus y avoir de place pour ajouter des abris pour le polystyrène, les électroniques électriques, et d'autres produits qui pourraient être triés et recyclés. J-M L., Lanton."